



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20/05/2022

CLÔTURE DES CANDIDATURES POUR LA DEUXIÈME ÉDITION DU LABEL « CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE » : SIX COLLECTIVITÉS EN LICE

6 collectivités ont fait acte de candidature pour la désignation de la deuxième Capitale française de la culture au 14 mai 2022, date de clôture du dépôt des dossiers.

Ces candidatures sont réparties dans 6 régions et proviennent principalement de communautés de communes :

- Alès Agglomération (Occitanie),
- Beauvais et communauté d'agglomération du Beauvaisis (Hauts-de-France),
- Bourg-en-Bresse et Grand Bourg Agglomération (Auvergne – Rhône-Alpes),
- Issy-les-Moulineaux (Île-de-France),
- Pays de Montbéliard Agglomération (Bourgogne – Franche-Comté),
- Communauté d'agglomération Territoires vendômois (Centre – Val-de-Loire).

L'ensemble de ces candidatures sera instruit par un jury national nommé par le ministre de la Culture. Dans un premier temps, celui-ci réalisera une présélection des projets à laquelle seront étroitement associées les directions régionales des affaires culturelles. Le résultat de cette présélection sera connu fin juin 2022.

Le jury auditionnera les candidats retenus courant novembre 2022. Le ministre de la Culture désignera début décembre 2022 la commune ou le groupement de communes labellisé « Capitale française de la culture » pour toute la durée de l'année 2024.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr